



C.A.P.I. RHONE-ALPES du 10 Juin 2015

La FPIP, était présente à la CAPI du 10 Juin 2015.

Votre *Bureau Départemental Isère* avait à défendre un dossier de mutation dérogatoire extrêmement important au vu du motif de la demande et de la situation de notre collègue.

Après débat, la FPIP a été entendue et a obtenu une décision favorable :

MUTATION DEROGATOIRE à compter du 1^{er} juillet
à Aix les bains.

Outre le soulagement de voir la situation de notre collègue s'améliorer, le bureau FPIP Isère se félicite de l'aboutissement de ce dossier, dont l'issue démontre que l'appartenance syndicale n'est pas nécessairement discriminatoire.

F.P.I.P. : LA DEFENSE DES POLICIERS PAR DES POLICIERS

Info à utilité discutable : 100% des mutés à titre dérogatoire sont adhérents FPIP

Le bureau départemental Isère